



## Changement d'attitude après une rupture douloureuse

Par **annjug**, le **21/02/2015** à **19:54**

**BONJOUR marque de politesse**  
Je suis rentrée chez moi après une rupture avec mon ami, avec son véhicule, il m'avait laissé les clefs.  
A mon arrivée chez moi, je lui ai envoyé un mail pour le remercier du prêt de son véhicule et l'informer comme convenu, que je le préviendrais du lieu où il pourra récupérer son véhicule.  
Ce que j'ai fait le lendemain matin, avec confirmation par mail.  
Il me dit avoir déposé une main courante pour le vol de son véhicule.....  
Aujourd'hui, il me dit avoir récupéré son véhicule où je l'avais laissé, mais m'accuse de lui avoir dérobé des choses étant soit disant dans le véhicule et m'informe qu'il va déposer plainte à mon encontre pour le vol de ces divers objets....  
En a-t-il le droit ? moi j'ai laissé le véhicule sur le parking comme prévu, véhicule ouvert avec la clef dans la boîte à gant.  
Moi j'ai ma conscience pour moi, je n'ai rien pris.  
D'avance merci pour vos réponses.  
A

Par **moisse**, le **22/02/2015** à **08:38**

Bonjour,  
[citation]Il me dit avoir déposé une main courante pour le vol de son véhicule.....[/citation]  
C'est de l'enfumage.  
En effet pas un policier n'enregistrera une main courante s'agissant d'un vol.  
La main courante est une déclaration unilatérale d'une personne voulant acter de la situation exposée, sans mise en mouvement de l'action publique.  
[citation]En a-t-il le droit [/citation]  
Il a le droit, ainsi que de supporter les suites d'une dénonciation calomnieuse que vous ne manquerez pas de relever par une plainte à son endroit.

Par **annjug**, le **22/02/2015** à **10:54**

merci pour votre réponse